

**Compte-rendu du COPIL du site Natura 2000
« Bassin de Gouzon/Etang des Landes »**

30/09/2021

Présents		
<p>Mme Valérie SIMONET, Présidente du Conseil Départemental M. Cyril VICTOR, Vice-président de la Communauté de communes Creuse Confluence M. Daniel MALLERET, Maire de Lussat M. Philippe MONCAUT, Directeur de l'environnement, CD 23 M. Sébastien BUR, Conservateur RNN Etang des Landes, CD 23 Mme Bénédicte KOPP, Assistante administrative, CD23 M. Etienne TISSIER, Chef de bureau, DDT23, représentant Mme la Préfète de la Creuse Mme Evelyne COTICHE, bureau Espace Rural et Milieux Terrestres, DDT 23</p>	<p>M. DUCOURTHIAL Philippe, Responsable de pôle, Chambre d'Agriculture de la Creuse Mme Diane MAGNAUDEIX, Animatrice du site Natura 2000 « Bassin de Gouzon/Etang des Landes », Chambre d'Agriculture de la Creuse M. Laurent RIVIERE, Chef de projet complexe, ONF Mme Marine GROSLERON, Animatrice, JA 23 M. Grégory ROLLION, Technicien, OFB M. Jérémy ABGRALL, Ingénieur, CRPF de Nouvelle-Aquitaine M. Anthony VIRONDEAU, chargé de mission, LPO Limousin M. Yves de Saint-Vaury, propriétaire de l'étang de Tête de Bœuf</p>	<p>M. Mickaël MADY, Chargé de mission flore et végétations, CBNMC Mme Julie MARCINKOWSKI, Chargée de mission Natura 2000, DREAL Nouvelle-Aquitaine M. Jean-Pierre LECRIVAIN, Vice-Président, CPIE des Pays creusois M. Didier Gorse, Trésorier section pêche, CE SAFRAN M. Verfaillie Gilles, Président de la section chasse, CE SAFRAN M. Justin JACQUET, Technicien de rivière, Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voueize M. Hervé BOUQUIN, Bureau Environnement, DDT23 Mme Yvette MELINE, Présidente de l'association Guéret Environnement.</p>
Excusés		
<p>Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin Agence de l'Eau Loire-Bretagne</p>	<p>Agence de Développement et de Réserve Touristique de la Creuse</p>	<p>Mme Jeanine DEVEDEUX, propriétaire forestière</p>

La réunion débute à 14h10 sous la présidence de Mme Valérie Simonet, Présidente du Conseil Départemental de la Creuse. Après un tour de table, Mme la Présidente remercie l'ensemble des participants pour leur présence et leur implication. Elle rappelle que le dernier COPIL du site s'est tenu en 2019 en raison des contraintes sanitaires et des confinements qui ont eu lieu en 2020. Elle indique que ces COPIL sont l'occasion de partager les bilans avec les différents intervenants et de coconstruire l'avenir du site en s'appuyant sur les réalisations positives. Elle évoque également le transfert à venir du pilotage des sites Natura 2000 en France vers les Régions et la vigilance qui sera nécessaire afin de maintenir une gestion de proximité alors que la Région Nouvelle-Aquitaine est aujourd'hui la plus grande de France. Avant de développer les différents points de l'ordre du jour, celui-ci est rappelé :

1. Bilan de la présidence du Département de la Creuse sur la période 2019 ;
2. Bilan de l'état des connaissances scientifiques (habitats et espèces) ;
3. Points sur les mesures contractuelles (MAEc, contrats Natura 2000, charte Natura 2000...) ;
4. Vie du site (évaluation des incidences, coordination des vidanges d'étangs, communication...) ;
5. Perspectives 2021-2022 (suivis scientifiques, mesures contractuelles, révision du DOCOB) ;
6. Questions diverses.

1. Bilan de la présidence du Département de la Creuse sur la période 2019 ;

Ce point est présenté par Sébastien Bur, Conservateur de la réserve naturelle nationale de l'étang des Landes. Il est rappelé qu'à l'occasion d'un COPIL restreint tenu le 21 novembre 2017, le Département avait été renouvelé dans son rôle de structure porteuse du DOCOB et M. Gaillard désigné Président du COPIL. Par la suite, un COPIL s'est tenu en juillet 2019 mais aucune réunion n'a pu être organisée en 2020 en raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19. La présidence du Département arrivant malgré tout à son terme, un vote électronique organisé par la DDT de la Creuse a renouvelé cette présidence et Mme Valérie Simonet a été désignée Présidente du COPIL.

Durant cette période, le Département a souhaité continuer de s'appuyer sur les compétences d'une structure animatrice dans le cadre de l'attribution de marchés publics afin d'assurer la mise en œuvre du DOCOB. Depuis le mois de février 2020, la Chambre d'Agriculture de la Creuse assure cette mission, avec l'appui de l'ONF depuis le printemps 2021. Par ailleurs, à l'automne 2019, le Département accompagné par la LPO Limousin, le CBNMC et la SLEM, a déposé un important dossier dans le cadre d'un appel à projet lancé par la DREAL Nouvelle-Aquitaine pour la mise en place de suivis scientifiques en site Natura 2000. Ce dossier a été retenu au début de l'année 2020 et prévoit 4 années d'études qui visent notamment à préciser l'impact de l'assec de 2019 de l'étang des Landes sur certains habitats et espèces des zones humides. Ce volet scientifique est actuellement complété par la réactualisation en cours de la cartographie du site Natura 2000 par le CBNMC. Cette cartographie doit permettre d'actualiser les connaissances et d'aider à évaluer l'atteinte ou non des objectifs de conservation fixés dans le DOCOB du site. Enfin, le Département veille à ce que l'animation autour des dispositifs classiques tels que la signature de contrats Natura 2000 ou de MAEc se poursuive et s'amplifie.

En conclusion, une dynamique positive se met en place autour de la gestion du site Natura 2000 « Bassin de Gouzon/Etang des Landes » avec en particulier le développement important des activités scientifiques qui doivent fournir des éléments pertinents d'évaluation des actions mises en œuvre ou encore la volonté des différents propriétaires d'étangs de partager leurs problématiques de gestion et leurs retours d'expérience.

2. Bilan de l'état des connaissances scientifiques (habitats/espèces) ;

La parole est donnée à Diane Magnaudeix, animatrice du site (CA23) appuyée par Laurent Rivière (ONF). Les grandes caractéristiques du double site Natura 2000 sont rappelées. Il comprend la réserve naturelle de l'étang des Landes, considérée comme un joyau naturaliste et dont les nombreuses données et productions scientifiques permettent d'alimenter les connaissances pour l'ensemble du site Natura 2000. Celui-ci comprend également le Bois de Landes, vaste massif forestier, majoritairement feuillu qui reste aujourd'hui assez mal connu du point de vue des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Deux importants étangs sont également présents (étangs de la Bastide et de Tête de Bœuf) ainsi qu'une matrice agricole qui relie ces différentes entités.

Concernant la ZPS (directive « Oiseaux »), Laurent Rivière indique qu'un travail important de bibliographie a été réalisé pour actualiser la liste des espèces présentes et leurs statuts associés (reproduction, halte migratoire ou hivernage) afin d'actualiser le FSD le cas échéant. La question de maintenir dans le FSD des espèces rarissimes observées par exemple une seule fois en 40 ans est posée. Cette question va concerner finalement une poignée d'espèces observées une fois à l'occasion d'une halte migratoire.

M. Anthony Virondeau pense pour sa part, que l'ensemble des espèces pourrait être conservé dans le FSD.

Concernant la ZSC (directive « Habitats, Faune, Flore », la parole est donnée à M. Mickaël Mady, expert sur la caractérisation des habitats d'intérêt communautaire, afin de présenter les différents habitats recensés sur le site Natura 2000 et certaines de leurs principales caractéristiques :

- 3110-1 Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique planitiaire à collinéenne des régions atlantiques des *Littorelletea uniflorae* : végétation atlantique vivace de petits gazons amphibies, assez rares sur le site ;
- 3130-3 Communautés annuelles mésotrophiques à eutrophiques de bas niveau topographique, planitiales d'affinités continentales, des *Isoeto-Juncetea* : gazons cette fois annuels présents sur les plus bas niveaux topographiques et rarement à l'air libre ;

- 3140 Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp. : herbiers à characées dont plus de 50 hectares ont pu être observés en 2020 au sein de la réserve naturelle de l'étang des Landes. Les populations de ces herbiers annuels sont capables d'exploser après une grosse perturbation écologique comme l'assec de l'étang des Landes en 2019. Mickaël Mady signale également la découverte récente de *Nitella translucens* sur les berges sableuses de l'étang de la Bastide. Il s'agit d'une nouvelle espèce pour la Creuse. Il souligne que ces végétations composées d'algues sont à la base de la chaîne alimentaire dans les étangs et que leur présence traduit un bon fonctionnement des écosystèmes. Elles servent également de support de ponte aux poissons et aux invertébrés et sont d'excellents indicateurs de la qualité de l'eau.
- 3150-1 Plans d'eau eutrophes avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes : il s'agit d'herbiers aquatiques, enracinés ou flottants, très diversifiés sur les trois étangs du site Natura 2000. La découverte à l'étang des Landes en 2018 de l'Utriculaire de Brenne, espèce nouvellement décrite pour la science et endémique des étangs du centre de la France, est rappelée. Elle caractérise un habitat d'intérêt communautaire.
- 4010 Landes humides atlantiques septentrionales à *Erica tetralix* : elles sont caractérisées en particulier par la présence de la Bruyère à quatre angles et se développent sur des sols gorgés d'eau quasiment toute l'année ;
- 6410 Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*) : ces végétations sont largement associées aux landes humides et se caractérisent par la présence de la Molinie bleue, espèce de graminée qui va former des touradons typiques ;
- 6430 Mégaphorbiaies hydrophiles des ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin : il s'agit d'un habitat composé de végétations hautes, à feuilles larges, le plus souvent en cordon linéaire le long des ruisseaux et des étangs, et dont la floraison tardive est très favorable aux insectes pollinisateurs.

Mickaël Mady indique également que bien qu'elles ne relèvent pas de la directive « Habitats, Faune, Flore », trois végétations présentes sur le site Natura 2000 présentent un grand intérêt : les herbiers à Châtaigne d'eau à l'étang de Tête de Bœuf, les radeaux flottants à Trèfle d'eau à l'étang de la Bastide et les ceintures marécageuses à Renoncule langue qui se développent sur les trois étangs du site Natura 2000.

Anthony Virondeau demande si les végétations qui viennent d'être présentées traduisent une diversité intéressante par rapport aux autres sites Natura 2000 du Limousin par exemple.

Mickaël Mady lui répond qu'un tel système de plans d'eau mésotrophes a peu d'équivalents en Nouvelle-Aquitaine et que les étangs du site sont plus proches des étangs de la Brenne. En effet, le site Natura 2000 « Bassin de Gouzon/Etang des Landes » se situe en position de charnière climatique (système atlantique avec présence d'espèces plus continentales). Il insiste sur l'intérêt de la diversité globale de ces habitats.

Laurent Rivière complète ce recensement des habitats communautaire par la présentation de l'habitat 9190 Vieilles chênaies acidophiles à *Quercus robur* des plaines sablonneuses largement présent dans le Bois de Landes. Il s'agit d'un habitat forestier qui se développe sur des sols engorgés une large partie de l'année. Bien développé, il s'agit néanmoins d'un habitat sensible : des prélèvements trop importants peuvent conduire à une remontée de nappe qui bloque la dynamique forestière et empêche la forêt de se réinstaller.

Après ce tour d'horizon des habitats d'intérêt communautaires recensés sur le site Natura 2000, Laurent Rivière présente les espèces inscrites à l'annexe II de la directive « Habitats, Faune, Flore » :

- La Loutre d'Europe : les observations rares sont malgré tout assez régulières à l'étang des Landes ;
- La Barbastelle d'Europe, le Petit Rhinolophe, le Murin de Bechstein et le Grand Murin : ces quatre espèces de chauves-souris sont mal connues sur le site mais le Bois de Landes revêt sans doute une grande importance pour elles ;
- La Bouvière : ce poisson est actuellement connu uniquement à l'étang des Landes ;
- Le Grand Capricorne : pour cette espèce Laurent Rivière précise qu'un inventaire des arbres favorables a été mené cette année permettant de recenser 119 arbres avec des indices de présence. Si elle est aujourd'hui relativement bien présente en Limousin, il alerte sur la régression du bocage et le manque de chênes d'avenir qui pourraient porter atteinte à cette espèce à moyen et long terme ;
- Le Lucane cerf-volant : cette espèce semble aujourd'hui bien présente sur le site
- Le Cuivre des marais : ce papillon a fait l'objet de très peu d'observations ces dernières années ;
- Le Damier de la Succise : une petite population très localisée est aujourd'hui connue à l'étang des Landes ;
- L'Ecaille chinée : cette espèce est actuellement mal connue sur le site Natura 2000 ;
- La Leucorrhine à gros thorax : il s'agit d'une nouvelle espèce pour le site Natura 2000 observée à deux reprises depuis 2016 ;
- Le Vertigo de Des Moulins : il est présent sur les trois étangs du site Natura 2000 ;

- Le Triton crêté : Sébastien Bur chargé du suivi de cette espèce rappelle qu'elle n'est connue en Limousin que de quelques mares situées sur les communes de Lussat et de Chambon-sur-Voueize. La réserve naturelle de l'étang des Landes apparaît de plus en plus comme le dernier bastion de cette espèce en Limousin. Considérée comme une espèce « parapluie », sa présence traduit la fonctionnalité du paysage bocager à petite échelle en raison de son cycle de vie complexe et de ses faibles capacités de dispersion ;
- Le Flûteau nageant : Mickaël Mady précise il s'agit de la seule espèce végétale d'intérêt communautaire recensée sur ce site. Elle est peu présente en Limousin.

Un point est ensuite fait sur les suivis scientifiques en cours dans le cadre de l'appel à projet de la DREAL-NA.

Diane Magnaudeix indique que le Vertigo de Des Moulins, très sensible à la pollution, est un intéressant bio-indicateur suivi par la SLEM. L'espèce a pu être contactée à l'étang des Landes et à l'étang de Tête de Bœuf en 2020. Des prospections complémentaires seront menées à l'automne 2021 sur l'étang de la Bastide.

La LPO Limousin est quant à elle chargée du suivi des marouettes ponctuée, de Baillon et poussin. Anthony Virondeau précise que l'objectif de ce suivi est de voir si ces espèces sont présentes en reproduction les années après l'assec de l'étang des Landes. Il s'agit d'oiseaux très discrets, difficiles à contacter et pour lesquels des points d'écoute sont réalisés la nuit. La pose d'enregistreurs sonores et de pièges photos est venu compléter le dispositif de suivi cette année mais aucun contact n'est à signaler cet à l'exception de cris de contact de la Marouette de Baillon, enregistrés par M. Quentin Giraud, bénévole assidu qui a réalisé 11 sessions nocturnes dans ce but.

Diane Magnaudeix rappelle que d'une manière générale ces suivis scientifiques ont une importance primordiale puisqu'ils permettent notamment de hiérarchiser les enjeux de conservation ou encore d'évaluer l'atteinte des objectifs fixés dans le DOCOB.

Anthony Virondeau rapporte que le Blongios nain, petit héron en forte régression en France, s'est reproduit cette année à l'étang de Tête de Bœuf. La reproduction de cette espèce n'avait pas été confirmée en Limousin depuis au moins une cinquantaine d'années.

Diane Magnaudeix présente ensuite le travail de cartographie en cours de réalisation par le CBNMC et qui a débuté dans le courant de l'été. Ce travail cartographique se terminera en juillet 2022 avec en particulier l'étude des prairies agricoles fauchées et des végétations aquatiques des étangs de Tête de Bœuf et de la Bastide. M. Mady complète cette présentation en précisant que les plantes aquatiques annuelles s'expriment mieux après vidange. Les vidanges des étangs de Tête de Bœuf et de la Bastide étant prévues à l'automne, la cartographie de ces habitats l'été suivant doit permettre de mieux connaître leur potentiel.

3. Points sur les mesures contractuelles (MAEc, contrats Natura 2000, charte Natura 2000...)

Diane Magnaudeix présente la carte des surfaces agricoles engagées dans différentes MAEc. Elle précise que sur la période 2015-2020, 111 hectares avaient pu être engagés par une dizaine d'agriculteurs (principalement pour des retards de fauche). Avec le changement de PAC prévu en 2023, les MAEc sont aujourd'hui renouvelées chaque année. Suite au départ à la retraite d'un agriculteur et le souhait d'un autre de ne plus s'engager dans le dispositif, 45 hectares n'ont pas été réengagés sur le site. Il est à présent nécessaire d'attendre la nouvelle programmation afin de connaître les nouveaux engagements et de pouvoir démarcher à nouveau l'ensemble des agriculteurs. La structure animatrice accompagne par ailleurs les agriculteurs intéressés dans le montage, la mise en œuvre des mesures et le suivi des engagements.

Concernant les contrats Natura 2000, aucun nouveau contrat n'a été signé depuis 2014. Les derniers contrats datent de 2013 : il s'agissait de contrats forestiers visant en particulier le maintien d'arbres sénescents.

Laurent Rivière présente ensuite le projet de charte Natura 2000 envoyé avec la convocation du COPIL aux différents membres en vue d'un vote en séance. La charte Natura 2000 est un outil propre à la France qui vise la promotion de bonnes pratiques et l'implication, sur la base du volontariat, des différents propriétaires, ayant-droit et usagers. La charte contient notamment une liste d'engagements et de recommandations pour chaque habitat d'intérêt communautaire recensé. La charte doit être suffisamment crédible tout en n'étant pas trop engageante, à la différence des contrats Natura 2000. Laurent Rivière rappelle que l'adhésion à la charte Natura 2000 ouvre droit à une exonération des terrains concernés sur le foncier non bâti. Après validation par le COPIL, la charte Natura 2000 est intégrée au DOCOB lors de son élaboration ou de sa révision.

La charte présente par ailleurs deux volets : un volet propriétaires et un volet usagers qui permet par exemple aux associations, office de tourisme etc... qui fréquentent le site de s'engager sur le respect de bonnes pratiques. Afin que les membres puissent relire certains points de cette charte, le vote est reporté plus tard en séance.

Après ce report, Cyril Victor se questionne sur les raisons qui font que des agriculteurs ne reconduisent pas de MAEc sur leurs terrains. Diane Magnaudeix lui précise que pour certains agriculteurs qui sont peu motivés par la démarche Natura 2000, les contraintes sont alors trop fortement ressenties.

Didier Gorse indique quant à lui qu'il n'est pas convaincu par la faisabilité de la mise en œuvre de cette charte sur l'étang de la Bastide. Laurent Rivière précise qu'il s'agit bien d'une démarche volontaire et Etienne Tissier d'ajouter qu'il n'y a que les personnes qui le souhaitent qui s'engageront et que le rôle du COPIL est de valider le contenu de cette charte sans que ça n'engage ensuite les membres à y adhérer.

Jean-Pierre Lécrivain s'interroge sur la pertinence de maintenir les obligations réglementaires qui alourdissent le document. Laurent Rivière pense qu'il est intéressant de les maintenir pour rappeler le cadre général. Il indique également que si la charte est trop exigeante et qu'il y a peu d'adhésion, son contenu pourra alors être rediscuté en COPIL afin de l'alléger le cas échéant. Il précise enfin que si une charte est trop « légère », la question de son utilité peut ensuite légitimement se poser. Julie Marcinkowski voit quant à elle dans la charte l'occasion de rappeler les bonnes pratiques favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire et que cette démarche est à l'opposé d'une mise sous cloche du site.

Après ces différents échanges, Mme la Présidente du COPIL soumet le projet de charte Natura 2000 au vote. La charte est adoptée à l'unanimité moins deux abstentions.

4. Vie du site (Evaluation des incidences, coordination des vidanges d'étangs, communication...)

Laurent Rivière fait le point sur les dossiers d'évaluation des incidences réalisés cette année. Fin mars, la structure animatrice a été contactée par le Comptoir des Bois de Brive concernant des coupes d'amélioration dans le Bois de Landes (parcelle « Devedeu »). Le plan simple de gestion étant arrivé à son terme, une évaluation des incidences était nécessaire. Plusieurs visites de terrain ont été réalisées et ont notamment permis de marquer 170 arbres remarquables (arbres de belles dimensions, présence de bois mort et de cavités) en raison de leur fort potentiel en terme de biodiversité. Ces visites et rencontres sur le terrain ont également permis de préciser le cadre d'intervention avec par exemple l'absence de travaux avant le 1^{er} août pour prendre en compte la sensibilité de l'avifaune nicheuse ou encore des limites de prélèvements de bois fixées par zone en fonction de leur sensibilité. Jérémy Abgrall indique que cette demande de coupe d'amélioration est l'occasion de mettre à jour le plan simple de gestion et que le CRPF a proposé la rédaction d'un avenant qui permettrait d'intégrer les enjeux liés au site Natura 2000. Laurent Rivière ajoute qu'aucune coupe n'a été réalisée cette année en raison de la faible portance des sols et qu'il s'agit d'une forêt très difficile à travailler.

Laurent Rivière informe ensuite le COPIL qu'une seconde demande de coupe a été réalisée par Unisylva dans le cadre du plan simple de gestion de la propriété « Blanc ». Le travail porte sur la réalisation d'ouvertures de cloisonnement pour accéder au massif et faire circuler les engins sans porter atteinte aux arbres. Là encore, l'inventaire des arbres à enjeux a été réalisé pour aider au bon déroulement du chantier dans le respect de la sensibilité du site. A cette occasion, un partenariat basé sur la bonne volonté des intervenants a permis de commencer à mettre en place des habitudes de travail. Laurent Rivière revient alors sur l'enjeu d'acquisition de connaissances scientifiques dans le Bois de Landes, en particulier sur les oiseaux forestiers, et ce afin de rendre les préconisations de gestion toujours plus pertinentes. Il indique également qu'en raison d'une suspicion de Pique-Prune dans le Bois de Landes, des prospections sont prévues à l'automne avec l'appui de Stéphane Vassel, directeur du CPIE des Pays Creusois.

Après ce point, Diane Magnaudeix présente alors la démarche de coordination des vidanges d'étang, relancée récemment et qui a permis d'organiser deux réunions d'échanges. Ces réunions permettent des échanges techniques et des partages d'expérience. Durant ces réunions, l'opportunité d'intégrer d'autres propriétaires d'étangs situés en amont et dont les pratiques peuvent potentiellement avoir une influence sur les étangs situés dans le site Natura 2000 s'est posée. Concernant spécifiquement la question des vidanges et des pêches, Diane Magnaudeix précise qu'une pêche de contrôle est prévue à l'étang des Landes au début de l'automne puis l'étang de la Bastide sera vidangé et pêché le 13 novembre tandis que l'étang de Tête de Bœuf fera l'objet d'une vidange partielle et sa pêche est prévue le 04 décembre.

Diane Magnaudeix indique ensuite que ces réunions sont également l'occasion d'échanger sur la thématique des espèces envahissantes entre les différents propriétaires. La présentation d'une diapositive sur cette question qui présente des photos d'un certain nombre d'espèces exotiques et du Grand Cormoran provoque alors un débat autour de ce dernier. Anthony Virondeau rappelle que si les espèces exotiques n'étaient pas présentes sur notre territoire avant leur introduction par l'Homme, ce n'est pas le cas du Grand Cormoran qui a toujours existé en France et avait temporairement disparu au cours du XXème siècle en raison de la chasse. Bénéficiant d'une protection réglementaire à la fin des années 1970, l'espèce a progressivement retrouvé son aire de répartition. Sébastien Bur partage cet avis et pense qu'une présentation qui mélange espèces classées nuisibles et espèces protégées n'est pas opportune. En revanche, aucun participant ne nie les problèmes posés par le Grand Cormoran sur les étangs creusois. Didier Gorse fait quant à lui part de difficultés rencontrées pour remplir le formulaire de demande de tir qu'il juge complexe, en particulier l'évaluation des dégâts occasionnés. Etienne Tissier rappelle qu'effectivement, l'estimation des dégâts occasionnés est un préalable à fournir impérativement avant toute opération de destruction. Il indique qu'un comité départemental a élaboré une formule de calcul permettant une estimation théorique de ces dégâts, basée notamment sur le nombre de grands cormorans présents sur les étangs. Lorsque les quantités de poissons prélevés ont été estimées, des grilles de calcul permettent d'évaluer le préjudice financier. Didier Gorse réagit en indiquant que pour lui, le principal problème est lié à la période de fin de vidange ou le poisson va se concentrer dans la dernière poche d'eau. Cette période lui semble particulièrement critique en cas de stationnement de Grand Cormoran.

Concernant enfin le volet communication, Diane Magnaudeix signale qu'un site Internet relatif au double site Natura 2000 est envisagé et sera hébergé par l'OFB. Sa mise en route est prévue pour le printemps 2022.

5. Perspectives 2021-2022 (suivis scientifiques, mesures contractuelles, révision du DOCOB...)

Diane Magnaudeix rappelle que le DOCOB actuel date de 2008. La cartographie des milieux naturels est donc ancienne et le DOCOB ne comprend pas d'objectifs de développement durable. Sa révision semble nécessaire et pourra se dérouler sur deux ans avec pour échéance l'année 2024. Pour lancer une procédure de révision de DOCOB, l'approbation du COPIL est nécessaire. Evelyne Cotiche ajoute qu'une mise à jour permettrait d'intégrer les nouveaux habitats et espèces d'intérêt communautaire découverts ces dernières années ainsi que la future charte Natura 2000. Mme la Présidente du COPIL soumet ce point au vote et le principe d'une révision du DOCOB est adopté à l'unanimité.

Parmi les autres perspectives de travail à venir, Diane Magnaudeix insiste sur la nécessité et la volonté de poursuivre les suivis scientifiques sur le site. Par ailleurs, les rencontres et démarches auprès des propriétaires et ayants-droits vont continuer afin de favoriser la signature de nouveaux contrats Natura 2000 ou encore de MAEc, ainsi que l'adhésion à la charte Natura 2000. Une proposition visant à travailler sur les haies du site Natura 2000 est également formulée. Il s'agirait de réaliser un état des lieux (typologie et pratiques). Laurent Rivière pense que ce travail de diagnostic initial doit permettre de travailler ensuite avec les propriétaires en les informant et en les sensibilisant sur l'intérêt des haies et leur gestion. Des études portées dans le département par le CPIE des Pays Creusois et la Chambre d'agriculture concernent également cette thématique. Ces études bénéficiant de financements du Conseil Départemental, Mme la Présidente du COPIL souhaite que les travaux des uns et des autres puissent alimenter des réflexions communes autour de cette question de la préservation et de la valorisation du bocage. Cyril Victor regrette que la ressource constituée par ces haies ne soit pas valorisée aujourd'hui et pense qu'il serait intéressant de se pencher sur cette question. Jean-Pierre Lécrivain serait très favorable à ce que le CPIE des Pays Creusois et la Chambre d'Agriculture de la Creuse travaillent ensemble sur ces questions.

6. Questions diverses

Après un dernier échange concernant la nécessité de trouver des solutions partagées pour la prise en compte des espèces envahissantes (Ragondin, Grand Cormoran), Mme la Présidente du COPIL remercie une nouvelle fois l'ensemble des participants pour leur présence et leur implication. La séance est levée à 17h.